



Association
Sécurité Est Lausannois

Commission Ad 'hoc

Préavis N° 3 – 2021

**Relatif aux indemnités et à la rémunération des membres du CoDir
pour la législature 2021-2026**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de Gérald Cuche, Président, de David Chassot et de Philippe Michelet s'est réunie le mercredi 27 octobre à Pully, dans les locaux de la Police intercommunale.

Monsieur Jean-Marc Chevallaz, Président du CoDir et le Commandant Dan-Henri Weber étaient présents pour répondre à nos questions et nous les en remercions,

Après étude, les propositions de rémunération et les indemnités sont tout à fait conformes à ce qui se fait dans le cadre d'associations intercommunales identiques.

Les membres étant rétribués ou indemnisés par leur commune respective, ces indemnités sont reversées directement dans les comptes des communes partenaires.

A titre informatif, nous avons l'avantage de vous mentionner, ci-après, les diverses activités donnant droit aux indemnités des membres du CoDir.

Pour le Président CHF 3'000.00 correspondent à :

- 10 séances par année avec les membres du CoDir ainsi que 2 séances avec le conseil intercommunal. De plus le Président participe à 4 séances mensuelles d'une durée de 2 heures avec l'état-major du corps de police.

Pour les membres CHF 2'000.00 correspondent à :

- 10 séances par année avec les membres du CoDir ainsi que 2 séances avec le conseil intercommunal.

La commission vous propose d'approuver la proposition du Comité de Direction relative aux indemnités et à la rémunération des membres du CoDir pour la législature 2021-2026.

Gérald Cuche
Président

David Chassot

Philippe Michelet

Pully, le 1^{er} novembre 2021